



Le 5 octobre 2023

RÈGLEMENT SPORTIF
DE LA LIGUE RÉGIONALE D'ESCRIME
DE BRETAGNE
SAISON 2023-2024

Philippe JÉGU
Maître Raphaël DALL'OMO



Table des matières

I) LES COMPETITIONS DE LA LIGUE REGIONALE DE BRETAGNE ET LES CHAMPIONNATS DE BRETAGNE3

II) SURCLASSEMENTS (REGLEMENT FFE)5

III) LES COMMISSIONS D'ARMES ET LA COMMISSION LITIGE6

IV) LES SELECTIONS8

V) LES CLASSEMENTS9

VI) ARBITRAGE10

VII) LES STAGES ET LES REGROUPEMENTS11

VIII) AIDES FINANCIERES11



I) Les compétitions de la Ligue Régionale de Bretagne et les championnats de Bretagne

Les compétitions de la Ligue Régionale de Bretagne

Les catégories M5 et M7

L'organisation de ces catégories sera sous la responsabilité de chaque club.

Les catégories M9 et M11 (Coupe du Futur)

Un rappel, la FFE préconise des rencontres sans élimination. Pour les M11, des éliminations peuvent être mises en place mais en privilégiant les formules par poules ou par équipes et les formules ayant un volume d'assauts pratiquement identiques pour tous.

Généralités :

Objectifs :

- Tirer avec des escrimeurs de niveaux différents,
- Faire des matchs avec d'autres partenaires dans un autre contexte que le club,
- Etre capable de reproduire les techniques apprises en club,
- Apprentissage de la compétition dans une ambiance sereine (pas de pression du résultat),
- Que les enfants prennent du plaisir en pratiquant l'escrime,
- Permettre aux parents de mieux comprendre l'escrime,
- Faire un minimum de 10 matchs en un minimum de temps

Rappel des formules :

Pour les M9 : 3 tours de poules

- **Premier tour** de poules sera constitué avec décalage par club et par département.
- **Deuxième tour** de poules sera constitué en tenant compte des résultats du premier tour de poule,
- **Troisième tour** de poules sera constitué en tenant compte du classement des deux premiers tours. Poule n°1 du 1^{ier} au 6^{ième}, Poule n° 2 du 7^{ième} au 12^{ième}, etc

Pour les M11 : 1 tour ou deux tours de poules et tableaux.

Les éliminés du premier tour de tableau constitueront un tableau B. Les matchs seront tirés jusqu'à la finale sans repêchage.

Concernant les vainqueurs du premier tour (tableau A), les matchs seront tirés jusqu'à la finale sans repêchage.

Il y aura un classement du tableau A et un classement du tableau B.

Pour ces deux catégories, dans la mesure du possible, le tour de poules au fleuret et à l'épée seront constitués de 4 ou 5 tireurs, au sabre de 5 tireurs.

Chaque organisateur aura le choix de la formule de son challenge, en prenant en compte les objectifs cités ci-dessus. Tous les tournois sont ouverts aux autres ligues.

La formule des compétitions pourra être adaptée selon le nombre de tireurs.

Règlement :

Il n'y aura pas de contrôle au fleuret et les épées seront contrôlées une fois au début de chaque poule et à chaque match de tableau pour les M11.



La Ligue Régionale de Bretagne organisera trois compétitions (M9), trois compétitions (M11). A chaque étape un classement et des récompenses pour tous.

Remarque :

Afin de ne pas surcharger le calendrier la Coupe du Futur s'appuiera sur des challenges existants.

Le classement général se fera sur l'addition des points des 3 compétitions pour les M9, les 4 compétitions pour les M11.

Une remise de récompense aux 4 premiers se fera à la dernière épreuve.

Exemple de points attribués :

Exemple : 20 tireurs

1 ^e : 20 points	9 ^e : 13 points	16 ^e : 6 points
2 ^e : 19 points	10 ^e : 12 points	17 ^e : 5 points
3 ^e et 4 ^e : 18 points	11 ^e : 11 points	18 ^e : 4 points
5 ^e : 17 points	12 ^e : 10 points	19 ^e : 3 points
6 ^e : 16 points	13 ^e : 9 points	20 ^e : 2 points
7 ^e : 15 points	14 ^e : 8 points	
8 ^e : 14 points	15 ^e : 7 points	

La catégorie M13

Cette catégorie pourra participer à la filière H2032, sous condition (voir chapitre surclassement). Le comité régional d'Escrime de Bretagne organisera en plus un championnat de Bretagne individuel et par équipe.

La catégorie M15

Pour cette catégorie la FFE propose la filière H2032. La Ligue Régionale d'Escrime de Bretagne organisera en plus un championnat de Bretagne individuel et par équipe.

Les championnats de Bretagne

Lors de la création des compétitions sur l'extranet, permettre les inscriptions jusqu'au jeudi soir précédent la compétition.

Le directoire Technique sera dans tous les cas constitué :

- Du Président du club organisateur ou de son remplaçant,
- Du Conseiller Technique Régional ou de son remplaçant,
- Du Président de la ligue ou de son remplaçant.

Droit d'engagement :

Le barème des droits d'engagement pour les compétitions de la Ligue Régionale de Bretagne est le suivant :

Vétérans : 12 euros

Seniors : 12 euros

Moins de 20 ans : 12 euros

Moins de 17 ans : 12 euros

Moins de 15 ans : 12 euros



Moins de 13 ans : 10 euros
Moins de 11ans : 10 euros
Moins de 9 ans : 10 euros
Moins de 7 ans : 10 euros
Hors délais individuel : 65 euros
Equipe toutes catégories : 20 euros
Hors délais par équipes : 160 €

Les rencontres par équipes :

Pour toutes les compétitions par équipe, il sera demandé un droit d'engagement (voir ci-dessus)
Pour le championnat de Bretagne par équipe vétérans, la constitution des équipes est libre, le seul critère est d'être de la catégorie vétérans.

Constitution des équipes dans les épreuves de la Ligue Régionale de Bretagne.

La possibilité pour un tireur isolé, licencié dans un club A, d'intégrer l'équipe d'un club B dans une compétition régionale par équipe est validée jusqu'à la catégorie M15, moyennant certaines conditions (le détail de cette mesure ainsi que les conditions requises, sont consultables sur le site de la Ligue).

Lors des championnats de Bretagne jusqu'à la catégorie M15, une équipe peut être constituée avec des escrimeurs de trois clubs, si ces derniers n'ont pas d'équipe engagée.

Le titre de champion de Bretagne est accordé si lors des championnats de Bretagne, un seul compétiteur ou une seule équipe dans une catégorie sont inscrits. Cependant, le tireur ou l'équipe doivent être présents.

L'organisateur doit permettre au tireur ou à l'équipe de tirer avec les garçons ou les filles de la même arme.

Aux championnats de Bretagne, le classement des équipes sera déterminé par le classement régional actualisé au moment des inscriptions. La composition des équipes ne pourra donc plus être modifiée après la clôture des inscriptions (extranet FFE).

II) Surclassements (règlement FFE)

Du fait de l'évolution de la réglementation relative au certificat médical d'absence de contre-indication, la demande de tout surclassement (simple, double) requiert l'utilisation d'un formulaire spécifique, valable pour une saison sportive.

Simple surclassements (participation à des compétitions dans la catégorie immédiatement supérieure)

**Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la catégorie M11 2^{ème} année.
Avec un simple surclassement les M11 2^{ème} année peuvent être tirés en M13 et les M13 1^{ère} année en M15.**

Compte-tenu des différences de morphologie et de développement importantes entre ces catégories et de l'obligation pour la fédération de protéger la santé de ses licenciés (Code du sport Art. L.231-5), il a été décidé d'apporter un encadrement spécifique aux simples surclassements pour ces escrimeurs :

Celui-ci ne sera accordé qu'avec l'utilisation du formulaire de double surclassement (complété selon la même procédure que les doubles surclassements – voir ci-dessous) et **après information des parents sur les risques de la pratique sportive intensive.**



Doubles surclassements (participation à des compétitions 2 catégories au-dessus).

Les doubles surclassements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17, pour des jeunes escrimeurs ayant un potentiel physique, psychologique et technique prometteuse et imposent le respect de la procédure suivante :

- Utilisation du « formulaire de double surclassement », rempli par un médecin du sport (*) ou dans un centre médico-sportif
- Autorisation parentale
- Avis du cadre technique
- Validation obligatoire par le médecin fédéral régional (pour une seule arme et pour une année)
- Possibilité de limiter le nombre de compétitions avec surclassement

La ligue apposera son tampon et remettra le coupon pour information du club et conservation par le tireur (pour présentation lors des compétitions).

III) Les Commissions d'armes et la commission litige

Règlement des commissions d'armes

Composition et rôle des commissions :

- Un membre du Comité Directeur de la Ligue Régionale par arme qui sera le référent élu ;
- Un responsable par arme (voir ci-dessous) ;
- Des membres complémentaires (si possible un nombre pair) ;
- En cas d'absence du responsable de la commission lors d'un déplacement, il nommera son remplaçant ;
- Mettre à jour le classement régional et la Coupe du Futur et le circuit régional ;
- Participer à la commission de litige.

Fonctions du responsable technique de chaque commission :

- Prévoir en début de saison l'organisation et la mutualisation des déplacements aux compétitions décidées par la commission, puis proposer au référent élu un devis pour chaque déplacement et réaliser un retour clair au trésorier du CR ;
- Proposer une sélection pour chaque déplacement ;
- Proposer un encadrement pour les stages régionaux ;
- Contacter les maîtres d'armes pour l'inscription aux stages régionaux ;
- Proposer une sélection pour H2032 et les différents championnats de France ;
- Réaliser un bilan d'activité de fin de saison qui sera présenté à l'AG.

Fonctionnement :

- Un calendrier sera établi en début de saison pour les compétitions programmées dans la saison qui seront aidées financièrement.
- Chaque commission établira pour le début de la saison les critères de participation aux déplacements aidés :
 - Nombres de participants maximum et minimum ;
 - Nombres d'accompagnateurs maximums et minimums (priorité donnée en fonction du nombre de tireurs/club) pour les maîtres encadrants.



- **Respect des dates de réponses et des engagements :**
 - Après la date butoir arrêtée par le responsable pour les réponses, la commission n'est pas tenue de s'occuper du ou des tireurs concernés ;
 - Les engagements aux compétitions Open doivent être faits par les clubs des tireurs.

- **Pour les sélections :**
 - Le responsable de la commission propose une sélection aux membres de la commission ;
 - En cas de non réponse sous 48h d'un des membres de la commission, sa décision sera considérée comme positive ;
 - Le responsable de la commission transmet la sélection au Président du CREB et au CTF.

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale doit valider ou invalider les sélections proposées des commissions.

- **Règles financières :**
 - Le responsable de la commission gèrera la dotation financière attribuée par le comité directeur. Il en établira le bilan final avec les outils informatiques comptable fourni par ce même comité ;
 - Le responsable de la commission gèrera le bilan financier de chaque déplacement et effectuera les factures à chaque club ayant participé avec copie au trésorier et au président du Comité Régional ;
 - Un club ayant donné une réponse positive pour un ou plusieurs tireurs s'engage sur les frais engagés par la commission (hôtels, billets de train ou d'avion non remboursables, part de location de véhicule etc.) en cas de désistement après la date butoir ;
 - En cas d'absence le jour du départ, le club du tireur absent devra régler l'intégralité des frais comme s'il avait participé au déplacement (sauf cas de force majeure) ;
 - Aucune prise en charge financière ne sera prise en compte en cas de réponse après la date butoir ;
 - Les parents des tireurs voulant accompagner leurs enfants avec la commission ne peuvent prétendre à aucune prise en charge financière sauf en cas de besoin impératif de chauffeur complémentaire ;
 - Les frais de déplacement en voiture personnelle et en covoiturage ne seront pas remboursés par la commission mais par une attestation par le comité régional permettant une défiscalisation sur l'impôt sur le revenu.

- **Comportement et responsabilité des participants aux déplacements :**
 - Les tireurs sont sous la responsabilité de leur maître d'armes s'il participe au déplacement. Dans le cas contraire ils seront sous celle du responsable de la commission ou de son représentant.
 - Les participants aux déplacements s'engagent à respecter les consignes et les horaires fixés. En cas de non-respect, la commission pourra exclure le fautif des déplacements suivants.



- **Matériel d'escrime :**

- Les clubs et les tireurs s'engagent à venir aux déplacements avec le matériel nécessaire, en bon état, en nombre suffisant, et aux normes prévues pour ces compétitions.
- En cas de casse matériel lors de la compétition, le responsable du déplacement pourra engager des frais de remplacement (après accord des parents ou du club) qui lui seront remboursés par le tireur, le club ou les parents immédiatement au retour du déplacement.

Responsable de la commission fleuret : Maître Julien JÉGU

Responsable de la commission épée : Maître Yann LE REGUER

Responsable de la commission sabre : Maître Morgan FRABOULET

Responsable de la commission formation : Maître Fabrice PATIN

Responsable arbitrage : Maître Raphaël DALL'OMO

Responsable de la commission escrime artistique et sabre laser : Maître Virginie ROBERT

Responsable de la commission médicale : Docteur Evelyne BOUVIER

La commission litige sera constituée de chaque responsable de commissions d'armes, du CTF et du président. Si un responsable de commission est partie prenante sur un cas évoqué, il sera remplacé par un autre membre de la commission. Son rôle sera d'étudier tous les cas problématiques.

Rappel

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale doit valider ou invalider les propositions (sélections et décisions) argumentées des commissions.

IV) Les sélections

Pour bénéficier d'un quota de la Ligue Régionale, il sera obligatoire pour la compétitrice ou le compétiteur de participer ou d'être présent(e) au moins à un Championnat de Bretagne en individuel dans l'arme concernée. Cette règle s'appliquera également pour les épreuves sans quota.

Le championnat de Bretagne par équipe servira de sélection aux championnats de France, pour les armes sans compétition nationale (1/2 finale).

Sélection filière H2032

La sélection entre l'épreuve de ligue et la zone, aucun quota.

Concernant la sélection pour l'épreuve (1/2 finale), sera pris en compte la compétition de ligue H2032 et la Zone (classement national).



La Ligue Régionale peut garder une place pour un tireur au cours de la saison l'empêchant de disputer une des étapes de la filière M15. En cas d'absence à une compétition qualificative, le tireur doit envoyer à la Ligue Régionale de Bretagne, au Conseiller Technique Fédéral et au responsable de la commission d'armes un certificat médical au plus tard le lundi qui suit la compétition. Pour tous les autres cas la commission litige étudiera la demande du tireur.

La sélection à la FDJ

En individuel, la sélection à la Fête Des Jeunes se fera en tenant compte du classement régional. Pour l'équipe, les 3 premiers au classement régional seront sélectionnés et 1 sur décision du capitaine d'équipe après consultation de la commission d'armes, en prenant en compte l'historique sportive et l'attitude en cours de la saison. En cas d'égalité de voix, la commission de litige décidera.

Pour bénéficier d'un quota régional M15, il sera obligatoire de participer ou d'être présent au stage préparatoire à la FDJ.

Le capitaine d'équipe est prioritairement le maître d'armes qui possède le plus de tireurs sélectionnés à la Fête Des Jeunes. En cas de refus, la commission d'armes proposera une autre personne.

Les sélections aux les circuits nationaux à quotas M17, M20 senior à vétéran

Concernant les circuits nationaux à quotas les commissions d'armes concernées organiseront les sélections au fur et à mesure de la saison, en fonction des directives de la FFE.

V) Les classements

Lors de l'ouverture des compétitions (challenges) sur l'extranet cocher la case FFSU pour permettre aux étudiants d'être inscrits.

Les organisateurs de compétitions (nationales, régionales, départementales, challenges ou autres) doivent envoyer les résultats à la Ligue Régionale sous format HTLM (et non en PDF) dans la semaine suivant la compétition ceci afin de réactualiser rapidement le classement régional. Passé ce délai, les résultats n'intégreront pas le classement régional.

Calcul du classement régional

- La sélection régionale sera établie sur les 4 meilleurs scores de l'année sportive sur les compétitions référencées, au jour J de la sélection et pour toutes les catégories.
- La participation aux championnats de Bretagne est obligatoire mais n'intervient pas automatiquement dans les 4 meilleurs scores.

Coefficients des compétitions

Une formule détermine l'attribution des points.

Les points multipliés par le coefficient déterminent le score.

P= Nombre de participants à une compétition donnée.

N= Nombre de tireurs classés après le tireur considéré.

R= Résultat brut en points.



C= Coefficient affecté à la compétition.

S= Score

$R = 100 \times (N / P)$

$S = C \times R$

Pour toutes les catégories :

- Challenge, tournoi et circuit régional : coefficient 2 ;
- Championnat de ligue : coefficient 3 ;
- Challenge national de plus de 80 tireurs : coefficient 3 ;
- Circuit Elite : coefficient 5 ;
- Championnat de France N 3 : coefficient 4 ;
- Championnat de France N 2 : coefficient 5 ;
- Championnat de France N 1 : coefficient 6 + 300 ;
- Circuit Européen : coefficient 6
- Coupe du monde : coefficient 6 ;
- Championnats d'Europe et du Monde : coefficient 7.

Pour la filière Horizon 2032 (M15) :

- Critérium régional : coefficient 3 ;
- Epreuve de zone : coefficient 4 ;
- Epreuve nationale : coefficient 5 ;
- Fête des jeunes : coefficient 6.

VI) Arbitrage

Dans la mesure du possible, lors des épreuves officielles, un référent sera nommé, son rôle sera la gestion des arbitres et l'observation de ces derniers.

En cas de litige avec un arbitre, les maîtres d'armes préviendront ce référent pour régler le problème.

Les arbitres seront convoqués à l'heure de l'appel des tireurs. Ils seront briefés à ce moment par le référent. Un débriefing aura lieu entre la fin des tours de poules et le début du tableau d'élimination directe.

Les arbitres inscrits s'engagent à arbitrer pendant toute la durée de la compétition. C'est l'organisateur ou le référent qui autorise le départ et le paiement de l'arbitre.

Règlement :

Pour entrer en formation d'arbitre départemental il faut obtenir au moins 15/20 et pour entrer en formation d'arbitre régional 25/30 au QCM.

Chaque candidat doit être évalué au moins deux fois. Cette évaluation est faite sur plusieurs matchs d'une même compétition. Pour obtenir le diplôme, il faut qu'au moins 2 évaluateurs aient jugé le candidat apte.

Pour chaque évaluation une fiche sera remplie par les examinateurs. Une fois les 2 observations effectuées, la Commission Régionale d'Arbitrage validera les évaluations.

Pour une organisation efficace de l'examen pratique par la Commission Régionale d'Arbitrage, les candidats devront s'inscrire au moins 4 jours avant les compétitions par mail ctf.creb@free.fr



VII) Les stages et les regroupements

Les stages régionaux et les regroupements sont réservés aux licenciés des clubs de la Ligue Régionale de la Bretagne et par dérogation aux licenciés des clubs de la zone (Pays de Loire).

Des accords peuvent-être donnés pour des licenciés d'autres Comité Régionaux par le comité directeur de la Ligue régionale avec une tarification spécifique définie par la ligue.

Le stage de zone est réservé aux licenciés des clubs des Comités régionaux de la Bretagne et des Pays de Loire.

Pour les autres stages chaque maître d'armes propose ses tireurs au CTF.

Cette saison les commissions d'armes feront une sélection pour les stages et les regroupements, mais ils resteront ouverts à tous, sous la responsabilité du maître d'armes comme la saison dernière dans la limite des places disponibles.

Rappel : la participation ou d'être présent au stage préparatoire à la FDJ est obligatoire pour être sélectionné à la fête des jeunes.

Il est rappelé que tous les Maîtres d'armes sont invités à venir encadrer sur une journée ou plus au cours des stages de Ligue.

Les éducateurs et prévôts d'état sont aussi conviés gracieusement au stage pour poursuivre leur formation professionnelle.

Tarif des regroupements : 20 euros la journée.

Tarif pour les licenciés de la Zone : pour 3 jours 100 euros et pour 4 jours 120 euros.

Tarif hors Zone : pour 3 jours 120 euros et pour 4 jours 160 euros.

VIII) Aides financières

Pour bénéficier d'une aide financière pour la participation à un circuit national, il sera nécessaire de terminer dans la première moitié du classement de ce circuit national et il faudra obligatoirement participer au moins à 1 stage organisé par le Comité Régional d'Escrime de Bretagne. Il sera bien sûr possible de participer à plusieurs stages.

Le tireur sélectionné par la FFE (à ses frais) à un circuit Européen ou à une coupe du Monde devra faire une demande auprès du Comité Directeur. Ce dernier décidera de la somme à allouer au demandeur, sur présentation de la feuille de route de la FFE.

Ce règlement fait foi, tous les règlements précédents et décisions prises sont nuls et non avenue.